

**DEMANDE DE BRANCHEMENT ET DE DEVERSEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DEPARTEMENTAL**

N° d'enregistrement : /\_\_\_\_\_/ Date d'enregistrement : /\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/

**– Identification –**

Nom - Prénom : \_\_\_\_\_

N° Téléphone /\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/ N° Téléphone portable /\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Agissant en qualité de (propriétaire, gérant, PDG, etc.) \_\_\_\_\_  
(en cas de mandat, la demande sera accompagnée obligatoirement de la procuration du propriétaire)

Pour le compte de: \_\_\_\_\_  
(personne ou société à laquelle sera délivrée l'autorisation de raccordement et de déversement, si différent de celui indiqué ci dessus)

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

**– Renseignements sur l'immeuble à raccorder –**

Type d'immeuble : pavillon – immeuble collectif – local d'activité – autre (précisez) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Construction neuve  N° du permis de construire : \_\_\_\_\_

Construction ancienne  Fosse septique existante : OUI  NON

A usage d'habitation  Nombre de logements ou de pavillons : \_\_\_\_\_

A usage industriel, commercial, de bureaux  Surface de plancher : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

**– Renseignements sur les rejets à déverser –**

Eaux usées  Eaux industrielles  Eaux pluviales\*  Eaux claires (nappes)

(\* après mise en œuvre de toute solution susceptible de limiter et réguler les apports pluviaux)

Surface totale du terrain : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup> Surface imperméabilisée à raccorder : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>  
(toiture, terrasse, parking...)

Surface du projet : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup> Le débit de rejet autorisé lors de l'attribution du permis de construire : \_\_\_\_ l/s

**– Pièces à fournir –**

Le pétitionnaire devra compléter la présente demande de raccordement et de déversement en fournissant impérativement les pièces suivantes :

- une copie de l'arrêté du permis de construire délivré par la commune ;
- un plan d'ensemble des immeubles à raccorder ;
- un plan détaillé et coté, des installations à raccorder à l'égout (pentes et dimensions des canalisations d'évacuation), plan sur lequel sera précisé la sortie des écoulements en provenance des immeubles, en limite de propriété, par l'implantation d'un regard de branchement avec l'indication de profondeur ;
- un plan détaillé et coté des dispositifs de stockage et de régulation des eaux pluviales, accompagné de la note de calcul ;
- un extrait KBIS pour les sociétés.

## – Renseignements complémentaires à fournir par les sociétés –

Raison sociale : \_\_\_\_\_ N° SIRET \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Nom et adresse de la personne ou de la société qui aura à s'acquitter du paiement des travaux:

*(si différent de celui indiqué ci-dessus)*

Nom ou raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

## – Informations complémentaires –

Le délai de réponse après réception de la demande initiale est d'un mois ; le lancement des travaux sous un mois après acceptation du devis et obtention des autorisations administratives.

Toute demande formulée au moyen d'un imprimé de type différent, sera considérée comme nulle ; toute modification apportée au texte de la présente demande aura pour effet d'annuler celle-ci.

Tout rejet industriel non autorisé dans un délai de deux mois suivant une demande est réputé non autorisé.

Toute information relative à cette demande de raccordement et de branchement complémentaire peut être obtenue soit :

- par courrier à l'adresse suivante : Hôtel du département – DEA / SET – 93006 Bobigny cedex ;
- par téléphone au 01 43 93 67 85 ou par télécopie au 01 45 28 87 62.

## – Engagements du pétitionnaire –

Le pétitionnaire s'engage à se conformer au règlement de service de l'assainissement départemental et à verser à la première demande de l'administration :

- la participation financière prévue aux articles L.1331-7, L.1331-7-1 et L.1331-10 du code de la santé publique pour le financement de l'assainissement collectif. Pour les raccordements de 2015, le montant de cette participation est de 794,10 euros jusqu'à 100 m<sup>2</sup> de surface de plancher puis au-delà de 7,94 € le m<sup>2</sup>.
- le montant de la dépense faite pour l'exécution des travaux de raccordement au réseau d'assainissement, réalisés par le service d'assainissement, dans sa partie publique en application de l'article L 1331-1 du code de la santé publique.

Fait le \_\_\_\_\_

Cadre réservé au SET

Signature et/ou cachet du pétitionnaire

Cette demande est à transmettre à l'adresse suivante :

Conseil général de la Seine-Saint-Denis – DEA / SET –  
93006 Bobigny cedex